

**Motion populaire : Agissez pour un avenir viable et juste !**

Face à la menace d'effondrement sociétal et environnemental, nous, citoyennes et citoyens soussigné.e.s, demandons au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui proposer un ensemble de mesures radicales qui permettent, si nécessaire par des projets de loi ou de décret, d'atteindre un bilan d'émissions nettes de gaz à effet de serre nul d'ici 2030. Nous demandons par ailleurs au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de proposer l'instauration de l'état d'urgence climatique et écologique et la mise sur pied de processus démocratiques permettant l'évaluation des mesures adoptées.

En tant que représentant.e.s des citoyennes et citoyens de ce canton, vous, membres du Grand Conseil, êtes la dernière génération d'élu.e.s ayant la possibilité d'agir politiquement pour un avenir viable et juste, pour toutes et tous.

Premier signataire : Robin Augsburgers, Rue du Doubs 75, 2300 La Chaux-de-Fonds

**LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (Du 17 octobre 1984)**

**Art. 101** <sup>1</sup>L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, année de naissance et adresse, et signer.

<sup>2</sup>Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

<sup>3</sup>Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Commune de \_\_\_\_\_

Feuille N° \_\_\_\_\_

N°	Nom	Prénom	Date naissances de			Adresse rue + numéro	Signature
			jj	mm	aa		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							

L'autorité communale soussignée atteste que les ..... signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le .....

Sceau communal

Au nom du Conseil communal  
(signature du président ou d'un membre du Conseil)

La présente feuille, même partiellement remplie, est à renvoyer jusqu'au 8 mars 2019 à

Robin Augsburgers, Rue du Doubs 75, 2300 La Chaux-de-Fonds ou

Nicolas Roeschli, Rue de Fontaine André 7, 2000 Neuchâtel

## Motivation

Le dérèglement climatique est un fait et la menace qu'il fait peser sur notre pays, liée à la dépendance aux énergies fossiles dont les stocks sont limités, est énorme. Afin d'assurer un avenir durable et permettre à la Suisse d'être forte et plus indépendante sur le plan international, nous demandons une pesée des intérêts environnementaux et sociaux qui doivent primer sur la maximisation des profits, ainsi qu'une libération des énergies fossiles. Bien entendu, une telle démarche présente également des perspectives économiques intéressantes si notre canton prend un rôle pionnier dans la transition et le développement des technologies nécessaires à celle-ci. L'urgence climatique impose des directions fortes et des investissements importants.

Un plan cantonal visant à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030 doit notamment porter sur les transports publics, dont l'accessibilité doit être renforcée en termes de desserte et de prix. Conjointement à cela, les communes doivent inciter à réduire fortement le trafic motorisé individuel dans les localités. Afin de diminuer les déplacements, des incitations financières à l'implantation de commerces de proximité proposant des produits locaux doivent être envisagées.

Au niveau de l'alimentation toujours, les cantines relevant de l'Etat doivent être exemplaires et proposer un menu végétarien, bio et local. Une partie des plats enseignés en éducation ménagère doivent suivre les mêmes principes. En termes d'enseignement encore, la sensibilisation à l'environnement et aux enjeux politiques qui y sont liés doit être inscrite au programme en tant que branche à part entière.

Sous nos latitudes, une grande part de l'énergie est consommée par les bâtiments. L'efficacité énergétique des bâtiments doit être améliorée grâce à des rénovations, tout en bloquant une hausse opportuniste des loyers. Les nouveaux bâtiments doivent avoir un bilan énergétique positif, en prenant en compte l'énergie grise. Une meilleure isolation, l'usage de bois local ainsi que l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques vont dans ce sens. Ces mesures permettraient la création d'emplois locaux.

Nous pensons également que notre agriculture doit être soutenue avec une aide à la reconversion à l'agriculture biologique et durable. Des projets agro-écologiques minimisant les émissions de gaz à effet de serre et stockant le carbone dans les sols doivent être promus.

Afin d'utiliser au mieux les ressources financières, l'Etat et les institutions dépendant de l'Etat ne doivent pas investir dans des énergies fossiles et doivent rediriger ces investissements vers des secteurs durables. De plus, la transparence sur les investissements doit être totale.

Finalement, si les objectifs d'investissements mentionnés ne sont pas atteignables par manque de financement, le relèvement de l'impôt sur les contribuables les plus aisés (personnes morales comme physiques) doit être mis en place sous la forme d'un impôt progressif. Afin d'éviter la fuite des capitaux nécessaires pour financer la transition écologique, l'Etat doit par ailleurs faire pression sur les autres cantons pour obtenir une harmonisation des taux d'imposition des contribuables aisés.